

MANIFESTE
EN FAVEUR DES HABITANT-E-S
DES QUARTIERS POPULAIRES

SOMMAIRE

03

ÉDITO

04

INTRODUCTION

06

PRÉSERVATION DES CRÉDITS

07

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

08

ACCÈS AUX SOINS

09

ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

10

EFFECTIFS DE DROITS COMMUNS

11

CONCLUSION

Édito

Avec la révision de la géographie prioritaire, le nombre d'habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV) augmente de près de 25%, passant de 100 000 à 125 000 réparties désormais sur 36 quartiers et 18 villes.

Prenant pleinement la mesure des besoins de ces quartiers, le territoire du Grand Orly Seine Bièvre et les villes concernées vont s'engager prochainement dans un contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » qui acte la mobilisation de l'État, de ses opérateurs nationaux, des partenaires dans les principaux domaines que sont la santé, l'éducation, l'emploi, la tranquillité publique, le renouvellement urbain, et la transition écologique.

Dans le même temps, les 24 maires et le président ont décidé d'interpeller et consolider les engagements au plus haut niveau. Ainsi, les revendications du manifeste portent sur les points majeurs suivants : la préservation et l'augmentation des crédits politique de la ville en fonction de la population concernée, la présence des enseignants dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP) et en QPV, le remplacement des enseignants sur des postes vacants, le renforcement de l'offre médicale de proximité, des permanences hebdomadaires des services publics et la présence humaine pour garantir l'accès aux droits et enfin un renforcement des effectifs de la police et de la justice.

Sophie Labrousse,
vice-présidente du Grand-Orly Seine Bièvre,
déléguée au renouvellement
urbain et à la politique de la ville

Michel Leprêtre,
président du
Grand-Orly Seine Bièvre



Le Grand-Orly Seine Bièvre est un des territoires moteurs de la métropole francilienne. Il est porté par une dynamique de projet ambitieuse, marquée par l'arrivée de nouvelles infrastructures de transports, des opérations d'aménagement d'envergure, le développement de l'emploi. Ce sont 722 000 habitant-e-s sur 24 villes et deux départements qui composent ce territoire jeune, vivant, populaire.

Si le territoire se développe, il continue à concentrer la pauvreté. La révision de la géographie prioritaire en prend la mesure : près d'un cinquième des habitant-e-s du Grand-Orly Seine Bièvre vit dans un quartier politique de la ville (QPV). Et leur nombre est en augmentation : entre 2015 et 2024, nous sommes passés de 31 à 36 QPV. Le volontarisme des acteurs locaux et les effets de la rénovation urbaine n'ont pas suffi à enrayer la hausse de la précarité. Avec l'actualisation des périmètres, **ce sont 25 000 habitant-e-s de plus qui se retrouvent intégré-e-s dans cette géographie de la pauvreté urbaine.** Et encore davantage si on y ajoute les résidents des nombreux hôtels sociaux, laissés à l'écart de la géographie prioritaire.

Ces statistiques nous interpellent. Pour nous qui sommes élu-e-s du territoire, cette augmentation n'est pas une surprise. Nous en vivons les impacts au quotidien sur le terrain. **Nous ne cessons d'alerter sur les difficultés que rencontrent ces dizaines de milliers de personnes en situation de précarité et d'y apporter des réponses.**

La pauvreté persiste, mais nous refusons d'en faire une fatalité. Par-delà nos différences de sensibilité, nous défendons pour le Grand-Orly Seine Bièvre la possibilité d'un développement social et humain qui ne laisse personne sur le bord du chemin.



Nous ne demandons pas de privilèges pour les QPV, nous exigeons simplement que tous les concitoyen-ne-s soient traité-e-s de la même façon.



Sur le terrain, nous observons un foisonnement de projets et d'initiatives portés par les habitant-e-s et par une diversité d'acteurs associatifs et institutionnels. Notre responsabilité est d'être à l'écoute de ces expert-e-s du quotidien, et de soutenir leurs projets. **Le devoir de l'État est de garantir l'égalité de traitement sur tous les territoires, de rendre effective l'égalité d'accès aux droits, à l'emploi, à la santé et l'éducation, aux services publics, aux loisirs, à tous les habitant-e-s.**

Ni les associations, ni les communes, ni l'intercommunalité ne pourront durablement compenser les défaillances des services publics régaliens que vivent les habitant-e-s des QPV au quotidien.



L'inquiétude que nous ressentons comme élu-e-s rejoint l'exaspération qui nous remonte du terrain : les habitant-e-s des QPV ne doivent pas être la variable d'ajustement des coupes budgétaires passées et à venir !



Voilà pourquoi la politique de la ville est d'une importance cruciale pour notre territoire. Voilà pourquoi nous y sommes aussi attaché-e-s, et aussi impliqué-e-s. Voilà pourquoi nous demandons à poursuivre et renforcer la dynamique partenariale entre l'État et les collectivités.

Tel est selon nous le défi de la politique de la ville : combiner le volontarisme des acteurs locaux avec la mobilisation des opérateurs de droit commun pour apporter des réponses à la hauteur des besoins. Dans cette volonté de construire un partenariat équilibré au service de l'égalité républicaine, nous portons 5 revendications prioritaires pour les QPV du Grand-Orly Seine Bièvre.

01

La préservation des crédits associés au contrat de ville en prenant en compte l'augmentation de la population des QPV du territoire

Les actions financées dans le cadre du contrat de ville sont d'une importance vitale pour atteindre les ambitions volontaristes qui y sont affichées. Conscients du contexte budgétaire contraint (auquel nous sommes nous aussi confrontés), nous nous réjouissons que l'État s'engage à maintenir l'enveloppe consacrée à la politique de la ville.



Ce maintien des crédits doit se faire en raisonnant par habitant-e, la population étant la destinataire finale des actions engagées. Au Grand-Orly Seine Bièvre, la refonte de la géographie prioritaire sur la base des données de pauvreté conduit à intégrer 25 000 habitant-e-s supplémentaires et six nouveaux quartiers. Pour que cet élargissement ne se traduise pas par une détérioration de la situation des 31 quartiers déjà identifiés, il est impératif que les crédits politique de la ville suivent la même évolution.

02

Zéro postes non-pourvus dans les établissements scolaires en QPV, notamment en REP, pour conforter les efforts engagés sur la réussite éducative

L'école, quel qu'en soient les cycles, constitue le principal levier d'action au service des habitant-e-s des QPV, car il détermine le succès (ou l'échec) de tous les autres. La lutte contre le décrochage, l'accès à l'emploi ou la réduction du non-recours au droit ne pourront se faire sans l'école. Des efforts substantiels ont été engagés ces dernières années, avec la mise en place des cités éducatives, le dédoublement des classes en REP ou l'amélioration du bâti scolaire. Ces progrès sont mis à

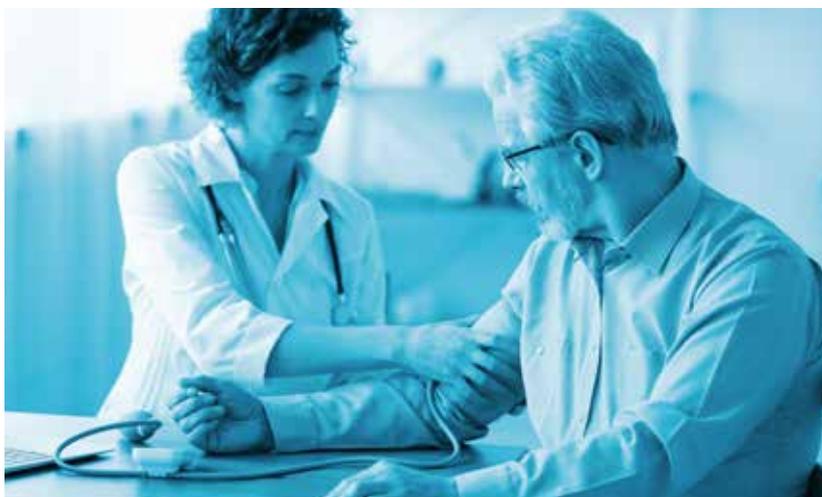


mal par le nombre croissant de postes non-pourvus ou non-remplacés, tant du côté des enseignant-e-s que du personnels para-éducatifs (AESH, infirmiers et psychologues scolaires).

Pour pallier les risques de décrochage scolaire des élèves en difficulté, une des propositions du 1^{er} Ministre, en déplacement à Viry-Chatillon le 18 avril, est la mise en place d'un « contrat de droit et d'obligation » entre les parents et l'Éducation nationale. Pour que celui-ci fonctionne, l'État se doit d'abord d'être exemplaire et de remplir son devoir vis-à-vis des familles, en assurant a minima un enseignant-e par classe.

03

Une mobilisation renforcée sur l'offre médicale de proximité pour réduire les inégalités d'accès aux soins



Les QPV du territoire sont devenus des déserts médicaux, alors que la prévalence des maladies chroniques et l'exposition aux risques y sont plus élevés qu'ailleurs. La situation continue de se détériorer avec le départ en retraite des médecins présents dans les quartiers, alors que les besoins sanitaires augmentent. Sur le terrain, nous constatons un phénomène de privation de soins chez un nombre croissant d'habitant-e-s (dont une part significative n'a pas de médecin traitant). Le déficit d'offre de soins conduit aussi à négliger les actions de prévention, pourtant indispensables pour réduire l'ampleur des besoins.

Au niveau communal, nous sommes nombreux à financer des centres municipaux de santé ou à mettre en place des maisons de santé. Mais nous avons besoin de l'État et de l'ARS pour réussir à y faire venir des médecins, comme nous avons besoin de l'Assurance maladie et de la médecine scolaire pour massifier les opérations de prévention à destination des publics vulnérables présents dans nos quartiers.

La psychiatrie est depuis des années le parent pauvre de la médecine. Les conséquences des baisses drastiques en matière de santé mentale se font sentir, il est urgent d'y remédier !

04

Des permanences hebdomadaires dans chaque quartier pour garantir la présence humaine des services publics

En concentrant la pauvreté, les besoins d'accompagnements des publics explosent dans les QPV. Ces quartiers sont fortement impactés par le retrait des guichets de services publics. La dématérialisation agit comme une barrière insurmontable pour les habitants-e-s dont certains souffrent d'illectronisme et ne parviennent pas à obtenir les prestations auxquelles elles et ils ont droit.

À cela s'ajoute le fait que le non-recours aux droits touche d'autant plus les familles mono-parentales. Ce n'est pas une fatalité. Nous le combattons au quotidien, en développant les guichets de proximité, le « aller-vers » et l'apprentissage du français. Mais cet accompagnement des ayant-e-s droits ne sera effectif que s'il peut s'appuyer sur une présence de terrain des opérateurs de services publics (la Caf, la Cnam, la Cnav...) car ce sont les seuls à pouvoir ouvrir les droits et apporter les réponses adaptées à la spécificité de chaque cas.

Malgré la volonté de l'État d'avancer sur le sujet, les Maisons France Service ne répondent pas aux attentes du terrain. Sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, les lieux ne manquent pas pour accueillir les bénéficiaires potentiels et accompagner leurs démarches administratives. C'est donc bien de moyens humains et d'interlocuteurs habilités pour les faire aboutir dont nous avons besoin ! Nous demandons aussi un moratoire pour le maintien des agences postales dans et/ou à proximité des QPV.

Ainsi, nous sollicitons de la part de l'État, un engagement à renforcer et maintenir la présence des services publics des opérateurs, aux côtés des services publics municipaux.



05

Un renforcement des effectifs de droit commun pour la police et la justice pour corriger la sous-dotation que subissent nos QPV



L'insuffisance des effectifs de police et de justice sur nos territoires est une réalité que les habitant-e-s des QPV subissent au quotidien. Quand le commissariat du Kremlin-Bicêtre ne dispose que de 210 agent-e-s alors qu'il devrait en avoir 400 au regard du nombre d'habitant-e-s couverts, et que l'intervention de nuit se limite à un seul équipage pour cinq communes faute de moyens suffisants, cela a des répercussions directes sur la réactivité des forces de police, leur capacité à lutter contre l'emprise du trafic de drogue ou à mener des actions de prévention et de médiation. Sur notre territoire, le droit à la sécurité et la tranquillité publique n'est pas un sujet polémique : c'est une revendication légitime des habitant-e-s pour exiger l'égalité de traitement.

Pour y répondre, nombre de nos communes ont investi dans la création de polices municipales. Mais cet effort du local ne doit pas être un transfert de charges aux dépens des collectivités, et il ne peut se substituer à la responsabilité régalienne « d'assurer la sécurité des biens et des personnes partout sur le territoire ». Il est donc indispensable que la montée en puissance des polices municipales s'accompagne d'un renforcement des effectifs de police et de justice pour compenser la perte de moyens dont a souffert notre territoire sur les deux dernières décennies.

Nous prenons au mot le 1^{er} Ministre qui a annoncé vouloir multiplier par 2 les présences policières dans les rues de nos villes, lors de son déplacement à Viry-Chatillon. Nous demandons que notre territoire du Grand-Orly Seine Bièvre soit l'un des premiers dotés en la matière.

La démarche de prévention spécialisée est une synthèse éducative possible entre commande publique et demande sociale pour identifier les questions sociales de façon fine. Les associations sont les meilleurs acteurs pour occuper cette place intermédiaire qui vise à jouer un rôle d'acteur de médiation et de transformation. Nous sommes donc candidat pour que la démarche de prévention telle que définie précédemment soit élargie largement à l'ensemble des QPV du territoire.

Conclusion



Ces cinq principales revendications sont loin d'être exhaustives. De nombreux autres enjeux remontent de la concertation et figurent dans le contrat de ville, que ce soit l'accès à l'emploi, au stage et à la formation ; la nécessaire rénovation du parc de logement face à la hausse de précarité énergétique ; le renforcement de l'offre de bus et des mobilités actives pour amplifier l'effet-levier des nouvelles infrastructures de transports.



Vivre dignement et être respecté sont des valeurs fondamentales de notre Constitution, chaque habitant-e du territoire français y a droit. C'est notre ambition pour retisser du commun, un « nous » collectif, libéré de la défiance, de la violence et des incompréhensions.

Si nous mettons l'accent sur l'éducation, la santé, les guichets de services publics et la sécurité, c'est qu'elles constituent le socle républicain sur lequel les habitant-e-s des QPV doivent pouvoir s'appuyer pour faire face au présent et construire leur avenir. Ces préoccupations sont valables partout, elles sont néanmoins exacerbées dans les quartiers politiques de la ville dont nous avons la charge, du fait de la concentration des besoins et de la fragilisation des réponses. Notre observatoire intercommunal est mobilisé, afin d'obtenir les informations pour mener à bien l'action du contrat de ville, sur les différents thèmes de l'éducation, de la police et justice, de l'accès aux soins et aux services publics, afin de suivre l'évolution de la mise en oeuvre des politiques publiques sur ces quartiers et de nous assurer de l'atteinte des objectifs.



Le présent contrat de ville nous oblige, collectivement, à être à la hauteur des ambitions énoncées. Il en va de la crédibilité de l'action publique et de la confiance dans nos institutions républicaines. C'est la force de la dynamique partenariale que de rendre possible ce qu'aucun des signataires du contrat ne pourrait faire séparément. Par ce manifeste, nous affirmons la volonté de nos communes et du territoire Grand-Orly Seine Bièvre de relever ce défi en sachant pouvoir compter sur la mobilisation sans faille des politiques de droit commun de l'État et des grands acteurs nationaux.

**Établissement public territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

**Bâtiment Askia
11, avenue Henri Farman
BP 748 - 94398 Orly aérogare cedex**

grandorlyseinebievre.fr